ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 47358

Texte de la question

M. Didier Mathus appelle l'attention de M. le ministre des affaires etrangeres sur la situation des droits de l'homme en Turquie. De nombreuses sources font etat de tortures, de detentions arbitraires, de disparitions et d'executions extrajudiciaires. Dernierement, Mme Leyla Zana et plusieurs parlementaires turcs d'origine kurde etaient condamnes a de lourdes peines de prison pour avoir simplement reclame la reconnaissance par le gouvernement turc de l'existence d'une entite kurde. Il lui demande donc quelles actions il compte engager pour permettre la liberation de ces deputes et pour obtenir la condamnation officielle de la Turquie pour violation des droits de l'homme.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre sur la situation des droits de l'homme en Turquie, notamment en relation avec la question kurde. La France n'a jamais manque de rappeler aux autorites turques la necessite d'ameliorer la situation des droits de l'homme en poursuivant le processus de democratisation entame, notamment en 1995, avec la revision partielle de la Constitution et de la loi antiterroriste. A l'occasion d'une rencontre entre Mme Ciller, vice-Premier ministre, ministre des affaires etrangeres de la Republique de Turquie, avec cinq de ses homologues europeens a Rome, le 29 janvier dernier, celle-ci s'est personnellement engagee a faire aboutir prochainement deux projets de reforme : l'un en matiere de reduction de la duree de la garde a vue et l'autre en matiere de garantie de la liberte d'expression. La France ne peut qu'encourager les autorites turques a mettre en oeuvre rapidement et a approfondir ces mesures. Par ailleurs, nous avons note avec satisfaction la visite en Turquie d'une delegation de la Commission europeenne des droits de l'homme, du 3 au 8 fevrier. Nous appelons egalement la Turquie a cooperer avec les mecanismes de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies en acceptant les visites de rapporteurs thematiques qui souhaiteraient se rendre sur place, notamment dans la perspective de la 53e session de cette commission qui s'ouvrira en mars prochain. S'agissant precisement des parlementaires de l'ex-parti de la democratie (parti prokurde) encore emprisonnes, la France est intervenue a plusieurs reprises en leur faveur, a titre bilateral ou en qualite de membre de l'Union europeenne. Son objectif demeure la liberation de tous les elus, notamment Mme Leyla Zana. Le gouvernement turc, pour sa part, a accepte la juridiction de la Commission et de la Cour europeenne des droits de l'homme devant lesquelles un recours a ete depose.

Données clés

Auteur : M. Mathus Didier
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 47358
Rubrique : Politique exterieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE47358

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 171
Réponse publiée le : 24 février 1997, page 936